



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

BS 20-02-002 UU
Le 21/02/2020

PROBLEMATIQUES À LA DPNC

Chers collègues,

Nous souhaitons à travers ce BS faire un point sur le fonctionnement de la DPNC.

■ SÉLECTIONS

Depuis plusieurs mois maintenant, des sélections ont été passées par certains de nos collègues CC/CCP afin d'évoluer en IPNC. Résultat des courses : aucun d'entre eux n'a été jugé capable à ce poste et nous apprenons qu'il est probable que ce choix se fasse sur décision de la Direction.

Pourquoi alors avoir mis en place des tests de sélection ?

Les tests de passage CC/CCP temporaires ont-ils une réelle valeur si un processus ne s'applique pas à tous les niveaux de promotion ?

Pourquoi ne pas appliquer simplement l'accord d'entreprise si cette méthode ne fonctionne pas ?

■ POLYGLOTTES

Nous apprenons, par note de service, qu'il a été convenu entre notre Direction Générale et les autorités mahoraises d'adopter les dispositions suivantes : « [...] emploi du shimaoré sur tous les vols de et vers DZA pendant les phases d'accueil, de service et prise de congé ».

Note qui nous a fait sortir de nos gonds de par son manque de cohérence et l'aspect contraignant d'utiliser le shimaoré systématiquement de et vers Mayotte.

Fort heureusement, notre Directeur PNC a rattrapé ce « loupé » de communication managériale par courrier ce jour. Néanmoins, cette note nous questionne sur plusieurs points :

- Une formation ou un tutoriel audio linguistique est-elle prévue afin de prononcer correctement les mots de cette langue ? Une correction des erreurs orthographiques du lexique français-shimaoré en annexe de notre manuel annonce sera-t-elle effectuée ? (« maharaba » au lieu de « marahaba »)
- Qui sont les autorités mahoraises ? Le préfet de Mayotte, les élus locaux ? Nous ne comprenons pas ce terme « autorités mahoraises ».
- Pourquoi s'arrêter au shimaoré ? Pourquoi ne pas pousser plus loin cette expérience et cette note de service et ainsi adapter notre accueil à toutes les escales ? Devons-nous voir ici une forme de discrimination positive ?

Est-ce une stratégie de notre Direction Générale d'imposer la langue mahoraise ?

Est-ce là une stratégie pour faire passer la pilule d'un 10ème PNC sur ce tronçon, issu non pas de nos effectifs mais d'EWA et mis à la disposition d'Air Austral pour effectuer le DZA-CDG ?

Quoiqu'il en soit, sur notre contrat de travail deux langues sont obligatoires : le **français** et l'**anglais** !

Il est évident que la considération que nombre d'entre nous avons déjà envers TOUS nos passagers, nous amène à utiliser aussi bien le shimaoré que le malgache, le créole réunionnais, le thaïlandais, ... De façon naturelle, sans que cela ne semble contrefait.

Cette note de service passe moyennement aux yeux de votre Organisation Syndicale et aurait dû être abordée de manière plus positive envers notre corporation, car aujourd'hui comme hier, nous respectons nos passagers et nous vous félicitons pleinement d'employer d'autres langues que la nôtre !

■ LA SUITE

Notre DPNC souhaite faire évoluer le management mais ne fait qu'intervenir sur les irritants de surface tels que la réparation du kiosque ou le wifi dans la salle de réserve.

Qu'en est-il du vrai aspect managérial ?

À quand les entretiens individuels annuels obligatoires ?

À quand un vrai concours pour les évolutions de carrières afin d'enterrer une bonne fois pour toute la promotion copinage ?

À quand des Instructeurs régulièrement sur tous les types de rotations ?

A quand une LCP CC/CCP calibrée sur le réel temps de présence dans la compagnie ?

À quand un réel positionnement du Chef de service dans la titularisation des anciens CDD ?

À quand un réel suivi des plannings pour s'assurer de l'équité, l'équilibre des programmations ?

À quand un réel suivi de la non applications ponctuelle de nos accords ?

Il a été donné trop longtemps le rôle aux syndicats de veiller à ce qui incombe à la DPNC et de leur faire porter le chapeau des manquements constatés ! Beaucoup de ces questions resteront sans réponses et nous espérons qu'un jour les moyens seront donnés à la DPNC, afin d'avancer ensemble vers un avenir plus serein.

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

